



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 140/22 –

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dit qu'il est nécessaire de créer le poste suivant afin de répondre au besoin de recrutement d'un professeur de guitare à l'école de musique Anne Sylvestre.

Il propose à cet effet de créer :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (10% du temps de travail).

Il est nécessaire, suite à des mouvements de personnel liés à des avancements de grade, de supprimer des postes du tableau des effectifs au motif qu'ils ne sont pas occupés.

Il est proposé à cet effet de supprimer :

- Un poste d'Adjoint technique à temps complet

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



DECIDE DE CREER un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (10% du temps de travail).

SUPPRIME un poste d'Adjoint technique à temps complet

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE
le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com